



Prelevement abusifs sur carte bancaire

Par **sebontheweb**, le **19/02/2011** à **18:56**

Bonjour,

J'ai souscrit a un abonnement "premium" sur un plateforme d'hebergement de contenu internet, en utilisant ma carte bleue.

Tout laissait a penser que l'abonnement etait d'un montant de 0.99 euros pour une durée de 3 jours.

L'abonnement m'a été finalement facturé plus de 8 euros. J'ai fait une réclamation aupres du site, qui m'a donné des explications vaiseuses sur le paiement de leurs parternaires et la participation automatique a un concours, facturé cinq euros.

Vu le faible montant, j'ai laissé tomber.

Deux semaines après, je remarque un prélèvement de 22 euros sur mon compte par le site en question.

Je refais plusieurs réclamations aupres du site, pas de réponse.

En consultant les informations légales du site, je m'apercois que leurs abonnements, quelques soit la durée, sont reconduits implicitement.

Pour annuler, et c'est le seul moyen mentionné, il faut envoyer une lettre de résiliation signée a leur siege social en suisse. Ce que j'ai fait.

Après plusieurs recherche sur le gérant du site, il semble qu'il soit lié a de nombreuses

activités frauduleuses en ligne.

J'ai donc peur que ma lettre de résiliation ne soit pas prise en compte et que le site continue à prélever sur ma carte.

Mes questions :

1/ Puis-je faire opposition sur ma carte pour prélèvements frauduleux ?

2/ Si je le fais, est-ce que je m'expose à des risques pénaux ?

Merci de vos retours, Cordialement, Sébastien